

## CONCERNE : Interpellation « Langes Lavables » dans les lieux d'accueil

Chère madame S.Doyen, cher Collège,

De plus en plus de « jeunes » parents ont décidé d'offrir à leurs enfants un cadre de vie plus respectueux de leur environnement et privilégient le recours à des langes lavables plutôt qu'à des langes jetables. Malheureusement, il arrive trop fréquemment que ce choix parental, cohérent au vu des enjeux actuels, soit accueilli négativement lors de l'entrée de leurs enfants à la crèche.

Etonnant dans le sens où ces langes présentent de nombreux avantages :

- Ecologique : Ils évitent une quantité énorme de déchets qui disparaîtront en fumée. On estime à **une tonne/an le nombre de déchets générés** par un enfant en couches lavables (source : Intradel).
- Sanitaire : **Les composantes chimiques présentes au sein des langes jetables et leur quantité sont un risque avéré pour la santé**, de plus en plus de voix s'élèvent d'ailleurs pour renforcer le contrôle sur la composition de ces langes. (source : Anses).
- Economique : **Les langes lavables sont moins chers que les langes jetables** sur la durée d'utilisation. On économise entre 400 et 650 € par rapport aux jetables (source : Ecoconso).

Il est clair que modifier la gestion des couches dans les crèches est un véritable chantier. Cependant, le constat environnemental est tel que nous ne pouvons continuer de fonctionner « comme on l'a toujours fait ». A nous de favoriser la transition écologique en anticipant et accompagnant les équipes pédagogiques.

Je vous demande donc :

- Si la commune est prête à favoriser le recours à des langes lavables et si des mesures dans ce sens seront prises ?
- Si des séances d'information à destination des équipes pédagogique et des parents sont envisagées ?
- Dans les deux cas, quelles formes prendraient ces mesures et dans quel délai ?

Notre commune est reconnue dans sa lutte face aux changements globaux, j'en suis ravi. Néanmoins, j'aspire à ce que nos lieux d'accueil pour l'enfance (crèches et écoles) se dotent rapidement de plan de lutte contre les déchets.

Thomas Naessens - Conseiller Communal Ecolo

**Réponse de Mme Shirley Doyen, échevine :**

Il s'agit là d'une problématique à laquelle je suis moi-même sensible. La question des langes lavables dans les milieux d'accueil communaux n'est pas neuve. Par le passé, certaines directions avaient acceptés les langes lavables. Néanmoins, le 25 janvier 2018, le service de la Petite enfance et de la Famille, en accord avec l'Echevin compétent de l'époque, a décidé de ne pas accepter les langes lavables en milieu d'accueil. Cette interdiction était le fruit d'une réflexion transversale et découlait de différentes raisons : Impossibilité de gérer si tous les parents souhaitent ce système Manque d'espace dans nos salles de bain pour la gestion d'une poubelle individuelle par enfant Manque hygiène dans le cadre d'une collectivité : plus de risque de souillures ( urine ) sur les vêtements des enfants et le matériel du MA Plus grand risque d'odeurs désagréables Travail supplémentaire pour le personnel de puériculture alors que nous sommes toujours en manque de personnel (change plus fréquent, mettre le contenu de la poubelle dans un sac hermétique qui doit être rendu quotidiennement aux parents). Travail supplémentaire pour le nettoyage de ces poubelles. Différents types de couches avec techniques différentes. Cette interdiction n'avait bien évidemment pas pour objectif d'être opposée au principe même des langes lavables mais le service estimait qu'une étude de faisabilité devait être faite. Nous sommes tous conscients qu'il est indispensable de réduire les déchets et que des leviers doivent être activés là où c'est possible. Vous comprendrez toutefois que dans le cadre de collectivité, à fortiori quand il s'agit de collectivité d'enfant en bas âges, au-delà des aspects écologiques, il y a des aspects pratiques, d'hygiène et d'infrastructures qu'il est indispensable de prendre en considération.